

ADVANCE TECH LIQUID HOMESTYLE LAUNDRY DETERGENT

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie Santé  Réactivité Danger spécifique	Hazardous Material Information System (HMIS) Santé 2 Risques d'incendie 0 Réactivité 0
Vêtement: Aucun requis de protection	Apparence Bleu. Liquide.	AVERTISSEMENT: Pourrait causer des irritations dans les yeux y la peau.

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	ADVANCE TECH LIQUID HOMESTYLE LAUNDRY DETERGENT	Code	3318575
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel	PMS#	Non disponible.
FTSS#	F-00482001	Date de validation	3/18/2004
Siège social aux É.U.	Siège social au Canada	Date d'impression	3/18/2004
JohnsonDiversey, Inc. 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.johnsondiverse.com	JohnsonDiversey - Canada, Inc. 2401 Bristol Circle Oakville, Ontario L6H 6P1 Phone: 1-800-668-3131	Remplace	Aucune validation antérieure.
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Alcools éthoxylés 2-Butoxyéthanol	68002-97-1 111-76-2	10-30 5-10	Non disponible. OSHA (États-Unis). TWA: 120 mg/m ³ ACGIH (États-Unis). TWA: 97 mg/m ³ ACGIH TLV (États-Unis, 2003). : 2002 Adoption. TWA: 20 ppm 8 heure(s). OSHA PEL (États-Unis, 1993). Peau : TWA: 240 mg/m ³ 8 heure(s). TWA: 50 ppm 8 heure(s)	Non disponible. ORALE (DL50): Aiguë: 470 mg/kg [Rat]. 300 mg/kg [Lapin]. 1200 mg/kg [Cochon d'Inde]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 220 mg/kg [Lapin]. VAPEUR (CL50): Aiguë: 450 ppm 4 heure(s) [Rat].
Optical brightener	27344-41-8	0.1-1	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 5580 mg/kg [Rat]. 4920 mg/kg [Souris]. 6030 mg/kg [Hamster]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 2500 mg/kg [Lapin]. ORALE (DL50): Aiguë: 1260 mg/kg [Rat].
Alkyl aryl sulphonate	25155-30-0	1-5	Non disponible.	Non disponible.
Eau	7732-18-5	60-100	Non disponible.	Non disponible.

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Contact avec la peau. Contact avec les yeux. Inhalation.
Effets aigus potentiels sur la santé	
Yeux	Peut être modérément irritant pour les yeux.
Peau	Peut être modérément irritant pour la peau.
Inhalation	Inconnu.
Ingestion	Peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Les personnes qui ont des troubles dermatiques pré-existants peuvent être plus prédisposées à l'irritation.
Voir Information toxicologique (section 11)	

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Inhalation	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
Ingestion	Boire immédiatement et abondamment de l'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	Inconnu.
Points d'éclair	Creuset ouvert: >100°C (212°F) Coupe fermée: >100°C (212°F).
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Inconnu.

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants propres et secs, en vue d'être éliminés selon les méthodes prescrites. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver abondamment après usage. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local
Protection personnelle	
Yeux	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Mains	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Respiratoire	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Pieds	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Corps	En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide.
Couleur	Bleu.
pH	7 [Neutre.]
Gravité Spécifique	1.003
Point d'ébullition/condensation	100°C (212°F)
VOC	0 %
Solubilité dans l'eau	Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Réactif avec les agents comburants.
Produits de décomposition dangereux	Inconnu.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Inconnu.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.
-----------------------------	--

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
DOT Class	Non disponible.

TDG Classification

TDG Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
CLASSE TMD	Non applicable.

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: 2-Butoxyéthanol, Optical brightener
SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers:
2-Butoxyéthanol, Optical brightener
SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: 2-Butoxyéthanol
CERCLA : Substances dangereuses.: 2-Butoxyéthanol

état New Jersey - Liste des déversements: 2-Butoxyéthanol
New Jersey: 2-Butoxyéthanol
Massachusetts - Liste des déversements: 2-Butoxyéthanol
Massachusetts RTK: 2-Butoxyéthanol
Pennsylvanie RTK: 2-Butoxyéthanol

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Non applicable.

Règlements canadiens

NPRI canadien NPRI canadien: 2-Butoxyéthanol.

SIMDUT Classification Classe D-2B: Substance ayant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Symbole du SIMDUT



Information sur les produits enregistrés Non applicable.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales Non disponible.

Version 1

Avis au lecteur



ADVANCE TECH LIQUID HOMESTYLE LAUNDRY DETERGENT

Fiche signalétique

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.